REPUBLIQUE FRANCAISE

Département HERAULT

Délibération 2022/33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 2 septembre 2022

Date de la convocation : 26/08/2022 Date d'affichage : 26/08/2022

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1

Objet de la délibération : RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT DE L'OLIVIER

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président: I.SILHOL

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien

SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration: Estelle BONNIOL,

Absents excusés: /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de l'ensemble des propriétaires du lotissement de l'Olivier de rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune. Cela leur permettrait de dissoudre l'association syndicale et de récupérer leurs cautions. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune du lotissement de l'Olivier.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
034-213401979-20220902-DE_2022_033-DE